



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSSES

- Séance du 18 février 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 235 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

**Membres présents : 26    Procurations : 3    Membres excusés : /    Votants : 29    Pour : 29**

**Date convocation : 12/02/2021**

**Compte rendu affiché le : 24/02/2021**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

**Procurations :** Ana ROLDAN à Philippe RIGAL, Olivier CHAPRON à Malika BENSOUICI, Emeline ROLLAND à Vicky VALLIER.

**Excusés :** /

**Secrétaire :** Magali GRANDSIMON

<p><b>N° DEL/2021-003</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>FINANCES</b></p> <p><b>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31 POUR LE FONCTIONNEMENT DU « CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOM- MUNAL AXE SUD » POUR LA PERIODE 2020-2021</b></p>	<p>Considérant la convention de mise en place d'un service unifié « école de musique » du 20 décembre 2018 entre les communes de Frouzins, Lamasquère, Roques et Seysses.</p> <p>Considérant que le Conseil Départemental 31 aide les établissements d'enseignements artistiques en musique pour leurs activités, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- de l'arrêté du 10 janvier 2020 du Ministère de la Culture portant classement du conservatoire à rayonnement intercommunal Axe sud,</li><li>- de la classification de l'établissement en type 3 par la Direction des Arts Vivants et Visuels de la Haute-Garonne,</li><li>- de l'adaptabilité de ce service face à la crise sanitaire du covid-19,</li><li>- de la mise en œuvre de son projet d'établissement,</li><li>- de son déploiement des interventions en milieu scolaire,</li><li>- de la continuité de son rayonnement sur le territoire à travers les moyens numériques,</li><li>- des investissements dédiés :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ à l'apprentissage auprès des élèves,</li><li>▪ à la continuité du service pendant les période d'enseignement à distance,</li><li>▪ à la mise en œuvre de vidéos,</li></ul></li><li>- de la pérennisation de l'équipe pédagogique.</li></ul>
---	--



	<p>Considérant que l'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental 31 pour la commune de Seysses serait de 45 000 €.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de <b>solliciter</b> auprès du Conseil Départemental 31, l'octroi d'une subvention de <b>45 000 €</b> liée aux conditions d'implication, de stabilité, de continuité et de qualification qui garantissent la cohésion professionnelle, la structuration et la pérennité de l'enseignement artistique telles qu'attendus d'un établissement classé par l'Etat pour l'année 2020-2021,</li> <li>- de <b>préciser</b> que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au titre du budget primitif 2021.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 25 FEV. 2021</p> <p>Affiché le : 25 FEV. 2021</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 24 février 2021.</p> <div style="text-align: center;">  <p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> </div>

